

Ordre du jour :

Ajout à l'ordre du jour du point n°4

- 1 - Approbation du compte rendu du Conseil Scientifique du 12 avril 2012
- 2 - Renouvellement des membres des commissions statutaires de l'UVHC :
 - Commission des statuts
 - Commission des finances et du budget
 - Commission Vie de l'étudiant
 - Commission Formation des personnels
- 3 - Avis sur les conventions de recherche
- 4 - Présentation du projet de recherche « CACOD » (TEMPO) - AAP 2012 Institut Carnot ARTS
- 5 - Demande de financement auprès de l'UVHC pour la publication de l'ouvrage « Arthur Schnitzler et la France (1894-1938) : enquête sur une réception » aux Presses universitaires du Septentrion (CALHISTE)
- 6 - Questions diverses

1 - Approbation du compte rendu du Conseil Scientifique du 12 avril 2012

Une personne ne prend pas part au vote (de par son absence lors de cette séance). Vote favorable à l'unanimité.

2 - Renouvellement des membres des commissions statutaires de l'UVHC :

M. VAGANAY explique les attributions des conseillers pour chacune des commissions par lesquelles les membres élus du CEVU et du CS sont concernés, ainsi que la composition de chacune d'elles.

Le Conseil Scientifique se prononce favorablement à l'unanimité sur la liste ci-dessous des représentants du CS s'étant portés candidats aux commissions suivantes :

Commissions	Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire	Conseil Scientifique
Statuts	<p>1 usager désigné parmi les usagers élus au conseil C. Béglot</p> <p>1 enseignant désigné parmi les enseignants élus au conseil O. Sénéchal</p> <p>1 BIATSS désigné parmi les BIATSS élus au conseil H. Turpin</p>	<p>1 usager désigné parmi les usagers élus au conseil J. Perchat</p> <p>1 enseignant désigné parmi les enseignants élus au conseil B. Sodaigui</p> <p>1 BIATSS désigné parmi les BIATSS élus au conseil Th. Garçon</p>
Finances et budget	<p>1 usager désigné parmi les usagers élus au conseil A. Herbin</p> <p>1 enseignant désigné parmi les enseignants élus au conseil D. Petit</p> <p>1 BIATSS désigné parmi les BIATSS élus au conseil A. Joly</p>	<p>1 usager désigné parmi les usagers élus au conseil K. Kossonou</p> <p>1 enseignant désigné parmi les enseignants élus au conseil L. Dubar</p> <p>1 BIATSS désigné parmi les BIATSS élus au conseil K. Girard</p>
Vie de l'étudiant	<p>2 titulaires et 2 suppléants désignés parmi les usagers élus au conseil Titul. S. Maréchal, A. Pilniak Suppl. A. Ravel, Y. Badache</p>	<p>1 titulaire et 1 suppléant désignés parmi les usagers élus au conseil Titul. B. Soualmi Suppl. O. Souissi</p>
Formation des personnels	<p>1 enseignant-chercheur désigné par le conseil Ph. Goutin</p> <p>1 enseignant désigné par le conseil S. Niemczyk</p>	<p>1 enseignant-chercheur désigné par le conseil S. Petit</p>

3 - Avis sur les conventions de recherche

Contrat d'encadrement de thèse CIFRE UVHC-KEYNEOSOFT - thèse de J. PERCHAT (LAMIH)

M. DESERTOT présente ce contrat ayant pour objet de déterminer les conditions de la participation de l'UVHC et de KEYNEOSOFT à l'encadrement de la thèse de doctorat de Joachim PERCHAT dont le sujet est « *Intergiciel pour la prise en compte de l'hétérogénéité des terminaux mobiles dans le déploiement à grande échelle de services* ».

Financement de l'industriel : 12 558 € pour 36 mois.

M. ABRAMOVICI demande s'il n'existe pas un risque que l'UVHC soit un simple prestataire de service. Réponse de M. DESERTOT : la société ne détient pas les compétences nécessaires au but poursuivi par les travaux de recherche, ni l'étudiant, c'est la composante de recherche par le biais de ses encadrants qui va apporter la matière nécessaire à la réalisation de la collaboration. M. DESERTOT souligne que les résultats de ces travaux appartiennent à la société et à l'université car la coopération est nécessaire aux deux parties.

M. DESERTOT, suite à une question de M. SODAÏGUI, signale qu'il est possible que le doctorant puisse être embauché à l'issue de sa thèse.

Contrat de collaboration de recherche UVHC-AA SA dans le cadre d'une CIFRE - thèse d'A. DIEULANGARD (DOAE)

En l'absence de M. KASTELIK, M. COUDOUX présente ce contrat de collaboration de recherche ayant pour objectif de définir les conditions de la collaboration de l'UVHC et de la société AA SA pour assister Anthony DIEULANGARD dans la réalisation de la recherche sur le thème suivant : « *Nouvelles configurations d'interaction pour l'optimisation conjointe des performances des composants acousto-optiques* ».

Financement de l'industriel : 21 528 € pour 36 mois.

Mme GIRARD constate que le contrat est en cours de signature alors que les travaux de recherche d'A. DIEULANGARD ont débuté en décembre 2011. Le contrat prend en l'occurrence effet rétroactivement.

M. ARTIBA rappelle que la gestion des contrats de recherche est une activité lourde qui implique une conciliation entre stratégie politique, propriété intellectuelle / valorisation et intérêts du partenaire.

Convention Institut Carnot ARTS : UVHC-Ecole Nationale d'Arts et Métiers-Association ARTS (TEMPO)

M. DUBAR présente cette convention en expliquant le rôle de l'Institut Carnot, dont les grands enjeux intéressant l'UVHC sont : le transport, la mobilité et l'énergie. L'Institut Carnot est garant d'une qualité scientifique de haut niveau, il détient une très grande renommée dans le domaine de la qualité (structure claire en matière de gestion des contrats notamment).

L'UVHC est désormais une tutelle extérieure de l'Institut Carnot. Les thématiques de recherche de celui-ci sont exactement les trois volets du TEMPO (chacune de ses équipes).

Le label Institut Carnot est un gage de qualité aussi bien pour le laboratoire TEMPO, que pour l'UVHC.

Convention de partenariat UVHC-Fonds pour l'innovation dans l'Industrie-Union des Industries et Métiers de la Métallurgie Nord Pas de Calais (LAMIH-TEMPO)

M. VERHEYDE, chargé de mission pour la coordination des formations par l'apprentissage, a développé ce projet politiquement et financièrement stratégique pour l'UVHC : la cellule INOPME, ayant pour rôle de détecter et de coordonner des projets d'innovation pour les PME de la Région Nord - Pas de Calais en utilisant les apprentis comme vecteur de transfert de technologie.

Ce projet existe depuis 2008, toutefois son extension devrait débuter en septembre 2012. En effet, douze apprentis seront recrutés par le biais de Valutec dès septembre 2012 dans des entreprises dans le cadre de 24 projets. Ils partageront leur temps de travail entre l'entreprise et la composante de recherche.

M. DUBAR intervient pour préciser que c'est la première fois qu'un tel projet voit le jour sur le plan national.

Les apprentis seront encadrés par des post-doctorants qui seront recrutés par l'UVHC. Ceux qui obtiendront les meilleurs résultats ont vocation à devenir doctorants.

L'ensemble de ces contrats a reçu un avis favorable de la part du Conseil Scientifique.

4 - Présentation du projet de recherche « CACOD » (TEMPO) - AAP 2012 Institut Carnot ARTS

M. KEIRSBULCK présente le projet de recherche « CACOD », en réponse à l'appel à projets 2012 de l'Institut Carnot ARTS (dans le cadre de l'abondement 2012). Ce dispositif est destiné à favoriser la recherche partenariale entre les Instituts Carnots.

Objectif : apporter une compréhension du phénomène de décollement de couches limites turbulentes (en lien avec les systèmes aérodynamiques relatifs aux transports terrestre, aérien ou maritime).

Subvention demandée : 107 979 euros, durée : 24 mois.

Ressources propres hors permanents : 10 000 euros.

Partenaire impliqué : CER des Arts et Métiers ParisTech-Angers (LAMPA)

Le Conseil Scientifique se prononce favorablement à l'unanimité.

5 - Demande de financement auprès de l'UVHC pour la publication de l'ouvrage « Arthur Schnitzler et la France (1894-1938) : enquête sur une réception » aux Presses universitaires du Septentrion (CALHISTE)

M. ZIEGER sollicite l'aide du Conseil Scientifique à hauteur de 1 500 euros pour la publication aux Presses universitaires du Septentrion de son ouvrage de 360 pages intitulé « Arthur Schnitzler et la France (1894-1938) : enquête sur une réception », et ce en vertu des accords Septentrion / UVHC.

M. ARTIBA rappelle que le montant du tarif forfaitaire de l'UVHC est de 3 000 euros par publication, le CALHISTE s'engageant pour sa part à octroyer 1 500 euros d'aide à la publication.

M. ARTIBA indique que le but du Conseil Scientifique est d'encourager l'activité des enseignants-chercheurs. Le traitement des demandes de financement pour l'année 2013 sera revu, dans la mesure où toutes celles de l'année 2012 n'ont pu être satisfaites. Les dossiers de demande de subvention devront dorénavant être déposés de manière globale pour examen lors d'un Conseil Scientifique unique (cette année : en novembre-décembre 2012), ce afin de ne pas pénaliser d'excellents projets pour lesquels une aide est demandée alors que les fonds ont déjà été épuisés.

M. SODAÏGUI s'interroge sur le lien existant entre les Presses universitaires du Septentrion et les Presses universitaires de Valenciennes. M. ZIEGER lui répond qu'il n'en existe pas, les Presses universitaires du Septentrion sont une association d'établissements.

M. SODAÏGUI demande donc pourquoi la publication de l'ouvrage aux PUV n'a pas été préférée. M. ZIEGER considère qu'il est plus intéressant pour un enseignant-chercheur SHS de ne pas toujours publier chez le même éditeur. De plus, au sein des Presses universitaires du Septentrion, la proportion de participation de Valenciennes est assez maigre comparativement à celle des autres partenaires.

M. SODAÏGUI, qui appartient aux PUV, invite chacun à se rendre sur leur site internet (www.pu-valenciennes.fr).


Le principal intéressé (M. ZIEGER) s'abstient, le Conseil Scientifique se prononce favorablement à l'unanimité sur cette demande.

6 - Questions diverses

Mme GIRARD se permet de signaler que la semaine prochaine se tiendra une réunion des Assises pour la Recherche et l'Enseignement Supérieur.

Valenciennes, le 25 mai 2012

Le Vice-Président Recherche et Etudes Doctorales


Abdelhakim ARTIBA

Présidence du C. S. : M. ARTIBA, Vice-Président Recherche et Etudes Doctorales

Présents :

Collège A :

Mme RIVENQ
MM. ABRAMOVICI, COUDOUX, DAMBRINE, DOGHECHE, DUBAR, GRONDEL, KOLSKI, LAMBRECHT,
LOCHEGNIES, ZIEGER

Collège B :

M. SODAÏGUI

Collège C :

Mme BARAT
MM. BELLALIJ, CIRY, JUNOT, PETIT, SENTOUH, SIGUOIRT

Collège E :

Mme GIRARD
M. GARÇON

Collège F :

Mme DE AZEVEDO

Collège des

Usagers :

MM. KOSSONOU, SOUISSI

Personnalités

Extérieures :

MM. BELANGER, KAMINSKI

Invités :

MM. DESERTOT, HERBIN, KEIRSBULCK, VAGANAY, VERHEYDE

**Ont donné
pouvoir :**

M. LOSLEVER à M. DAMBRINE, M. MICHEL à M. SIGUIRT, Mme LECLERCQ à Mme DE AZEVEDO,
M. SOUALMI à M. KOSSONOU, M. ZINGRAFF à M. KAMINSKI, M. CADET à M. BELANGER

Excusés :

Mmes BONNAFOUS, LERICHE, TRUFFERT, VANLAECKE
MM. ASSAAD, DE LA ROSA, DELBECQ, HUFTIER, NICAISE